

MANDAT DU COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LES INSTALLATIONS

1.0 Nom

Le comité sur la sécurité et les installations est un comité de RCA dûment constitué et il exerce ses fonctions selon la volonté du conseil d'administration de Rowing Canada Aviron (« RCA »).

2.0 Mission

Le comité sur la sécurité et les installations veille à ce que le conseil d'administration et les membres de RCA obtiennent continuellement des conseils et qu'ils soient continuellement orientés pour tout ce qui touche la sécurité en aviron et l'organisation de régates d'aviron. Le comité a des responsabilités précises en matière de régates nationales canadiennes et en ce qui a trait à la politique et aux procédures de sanction de RCA. Le comité répond aux demandes du conseil d'administration et des membres en matière de sécurité et d'installations lorsqu'il a les connaissances requises.

3.0 Objectifs

Le comité sur la sécurité et les installations doit :

- par l'entremise du bureau de RCA, conseiller la communauté d'aviron en ce qui concerne la tenue sécuritaire des régates d'aviron et la pratique sécuritaire de l'aviron sous toutes ses formes;
- par l'entremise du bureau de RCA, conseiller la communauté d'aviron en ce qui concerne l'aspect technique des régates et des installations d'aviron;
- réviser annuellement la politique de sanction des régates de RCA et fournir des conseils et des recommandations au chef de la direction quant aux changements devant être apportés à la politique;
- fournir au conseil d'administration de RCA, par l'entremise du chef de la direction, des évaluations régulières concernant le déroulement des régates nationales canadiennes ou d'autres événements déterminés par le conseil d'administration;
- fournir au conseil d'administration, par l'entremise du chef de la direction, des évaluations régulières de la sécurité des opérations des centres nationaux d'entraînement après avoir discuté des constatations avec le personnel supérieur des centres visés;
- promouvoir la sécurité en aviron à tous les niveaux par l'entremise des bureaux de RCA et des associations provinciales et territoriales;
- pour les régates nationales canadiennes, fournir des conseils et des examens des volets techniques, organisationnels et de la sécurité, et approuver ces volets; et fournir, conjointement avec la sanction de l'association provinciale d'aviron, la sanction de RCA

- à la suite d'une demande adéquate de sanction de régates;
- concevoir et mettre à jour un manuel de régates;
 - conseiller les clubs membres de RCA, à la demande du bureau de RCA, en ce qui a trait au volet technique de la conception et de l'amélioration des installations et des parcours de régates;
 - aviser le chef de la direction, au moment et à l'endroit où le comité sur la sécurité et les installations est informé, de manière officielle, des préoccupations relatives à la sécurité ou lorsque les membres de la communauté d'aviron sont à risque;
 - travailler en étroite collaboration avec le comité des juges-arbitres de RCA, les comités organisateurs des régates nationales et d'autres entités à la demande du chef de la direction, au besoin;
 - fournir des recommandations au conseil d'administration de RCA, par l'entremise du chef de la direction, sur les soumissions proposées pour les régates internationales ou nationales et pour l'évaluation des soumissions.

4.0 Structure

Le comité sur la sécurité et les installations est composé de six membres, tout au plus, y compris un président, provenant de la communauté d'aviron canadienne, en fonction des compétences.

Les membres du comité sur la sécurité et les installations ont une large connaissance des questions liées à la tenue sécuritaire des régates d'aviron et d'autres événements liés à l'aviron, connaissance acquise par l'expérience ou une formation (cela comprend notamment les régates d'aviron en salle, d'expédition et de mer).

Le conseil d'administration nomme le président du comité sur la sécurité et les installations en consultation avec les membres du comité et le chef de la direction de RCA.

Les membres du comité sur la sécurité et les installations sont nommés par le président du comité et approuvés par le chef de la direction.

5.0 Niveau décisionnel

Le comité sur la sécurité et les installations a le pouvoir de mettre sur pied et de mettre en place des programmes et des services qui respectent la direction stratégique et le budget approuvé par le conseil d'administration ainsi que les paramètres opérationnels établis par le chef de la direction. Les plans annuels du comité sur la sécurité et les installations (relativement aux plans opérationnels et stratégiques de RCA) et son budget annuel sont soumis au chef de la direction à des fins d'approbation.

Au nom de RCA, le comité sur la sécurité et les installations est l'organe de sanction de toutes les régates nationales canadiennes après l'approbation de sanction de l'association provinciale d'aviron respective.

Le comité sur la sécurité et les installations a le pouvoir de recommander au chef de la direction l'embauche par RCA, à titre provisoire, de consultants ou d'autres personnes pouvant fournir l'expérience ou la perspective nécessaire au besoin.

6.0 Supervision

Le comité sur la sécurité et les installations relève du conseil d'administration de RCA par l'entremise du chef de la direction.

Le comité sur la sécurité et les installations communique avec les associations provinciales et territoriales par l'entremise du chef de la direction et du bureau de RCA.

Le comité sur la sécurité et les installations doit préparer et fournir ce qui suit au chef de la direction :

- un budget et un plan de travail annuels;
- les procès-verbaux de chaque réunion du comité;
- les rapports requis par le chef de la direction.

Le comité sur la sécurité et les installations doit diffuser les procès-verbaux de ses réunions aux membres de RCA.

Le comité sur la sécurité et les installations est tenu de respecter le code de conduite de RCA.

7.0 Réunions

Le comité sur la sécurité et les installations se rencontre ou organise des téléconférences au moins trimestriellement au cours de l'exercice financier afin de produire des rapports et de fournir des recommandations efficacement au conseil d'administration de RCA.

Le président du comité sur la sécurité et les installations participe à la réunion semi-annuelle de RCA.